

HESSENHEIM

19^{ème} édition

5
AOUT
2012

MARCHÉ AUX PUCES

de 6h à 18h



*Organisé par
le Football Club*

Renseignements et Inscriptions

au 03.88.85.33.09

ou 03.88.85.37.13

hessenheim.fc@lafafoot.fr

Règlement et formulaire au verso



REGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES DU 5 AOUT 2012 - HESSENHEIM
organisé par le Football Club

Le marché aux puces est une manifestation ouverte à tous, à condition de compléter l'attestation d'inscription, accompagnée du paiement par chèque exclusivement et d'une copie obligatoire recto/verso de la pièce d'identité

TOUT FORMULAIRE NON COMPLET NE POURRA ETRE ENREGISTRE

Si vous êtes une personne morale et/ou un professionnel, demandez le formulaire à hessenheim.fc@lafafoot.fr

- Toute déclaration et/ou vente frauduleuse, sera sanctionnée
- Aucune réservation, non accompagnée de son paiement, ne sera prise en considération
- La mise en place des exposants se fait de 6h à 8h
- Le numéro d'emplacement sera remis le jour du marché
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement
- Les places non occupées ne seront pas redistribuées ; aucune inscription ne sera prise le jour même
- Aucune voiture ne devra circuler dans l'enceinte du marché aux puces entre 8 h et 18 h
- Les animaux doivent être tenus en laisse
- L'exposant s'engage à laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et nettoyé
- Un registre nominatif précisant les coordonnées de l'exposant sera tenu par l'organisateur

Sont interdits :

- Les stands de boisson et denrées alimentaires à consommer sur place, puisque réservés aux organisateurs
- La vente d'animaux vivants
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion
- L'introduction de substances nocives, polluantes, inflammables ou explosives
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux
- Toute manifestation bruyante

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accidents qui pourraient survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.

En cas de non-respect de ce règlement, déposé à la mairie de Hesseheim, les organisateurs seront seul juge pour prendre toutes dispositions.

ATTESTATION, INSCRIPTION ET PAIEMENT

à retourner avant le 31 juillet à : Monique MARTIN 11 rue de Baldenheim 67390 HESSENHEIM

Nom : Prénom :

Né(e) le : à : Département :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

délivrée le : par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Je m'engage : • à respecter le règlement dont j'ai pris connaissance
• à ne vendre que des objets personnels et usagés

Fait à
le

Signature

Ci-joint règlement de €, pour la réservation d'un emplacement de mètres linéaires.
(Minimum 5 mètres à 10 € + 2 € le mètre supplémentaire) - Chèque à libeller à l'ordre du F.C. HESSENHEIM
La réservation sera enregistrée au nom figurant sur le chèque de réservation

Cette attestation sera remise à l'organisateur qui le joindra au registre des participants
et sera remise au Maire de la Commune d'organisation.